

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 05 juin 2025

Date de la convocation
28/05/2025

Date d'affichage
28/05/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Le cinq juin de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 13- Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHIL, Denis DUBOSQUELLE, Michel MALINGRE, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 6- Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY,

Absents donnant pouvoir : 3- Céline FOURQUAUX à Michel MALINGRE, Sandra ORLUC à Olivier FOUR, Sylvia WARNER à Denis DUBOSQUELLE

Secrétaire de séance : Denis DUBOSQUELLE

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint territorial d'animation, à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires.

Réf : CM 2025 - 37

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Publication ou notification
du : 07 JUIN 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre le recrutement d'un agent pour la prochaine rentrée scolaire, sur un emploi non-permanent « Accroissement temporaire d'activité ».

Le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, pour assurer les missions d'animateur au centre de loisirs/pause méridienne.

Cette modification du tableau des emplois est préalable au recrutement qui interviendra le 1^{er} septembre 2025.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité des voix, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- La création, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un emploi non-permanent à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires, d'Adjoint territorial d'animation,
- De modifier comme suit le tableau des emplois :



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Filières et Grades	Catégorie	Effectifs	Durée	Effectif
		budgétaires	hebdomadaire	total
ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché Principal	A	1	TC	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	TC	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1 TNC (28H)	1
Adjoint administratif	C	1	TC	1
TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	1	TC	0
Agent de maîtrise	C	1	TC	1
Adjoint technique	C	8	TC	8
Adjoint technique	C	2	2 TNC (30 H)	0
ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2	TC	2
Adjoint d'animation	C	4	TC	3
	C	1	1 TNC (32H)	1
	C	4	4 TNC (30H)	3
ATSEM				
Atsem principal 1ère classe	C	1	TC	1
Atsem principal 2ème classe	C	3	TC	3
POLICE MUNICIPALE				
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	1	TC	1
Brigadier Chef Principal	C	1	TC	1
Sous-Total		37		31

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Filières et Grades	Catégorie	Effectifs	Durée	Effectif
		budgétaires	hebdomadaire	actuel
ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	TC	0
Dispositif Parcours Emploi Compétences	C	1	TC	0
TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	3	TC	0
Dispositif Parcours Emploi Compétences	C	1	TC	0
ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	3	TC	1
	C	2	TNC (30H)	1
	C	5	TNC (20H)	3
Sous-Total		16		5
Total		53		36

PRÉCISE :

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à Bernes sur Oise, le 5/6/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

Le Secrétaire

Denis DUBOSQUELLÉ

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.